



Trophée SNSM – Grade : 5C OSIRIS

Le 25 juin 2022 - DUNKERQUE

Autorité Organisatrice : **Yacht Club de la Mer du Nord**

Le Trophée SNSM est une régates en mode course-poursuite : chaque concurrent prendra le départ sur un timing correspondant aux caractéristiques de son voilier et la place qu'il aura en coupant la ligne d'arrivée correspondra au classement final. Les petits ratings partiront donc les premiers et cravacheront leur monture pour ne pas se laisser rattraper par les "gros" avant de couper la ligne. Et comme chaque bateau prend le départ à une heure qui lui est propre, il n'y a pas les habituelles bousculades stressantes au bateau comité. **C'est la régates idéale pour débiter avec votre voilier sans risquer la casse, et les plus expérimentés éprouveront toujours le plaisir de s'essayer à une formule de régates originale !**

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers (affichées à la capitainerie)
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlements Spéciaux Offshore (OSR) : Catégorie 4
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5ème** catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable et IRC
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
Leur licence FFVoile valide accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.4 Frais d'inscription : 20€/bateau qui seront intégralement reversés à la SNSM.



Trophée SNSM

4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :
Samedi 25/06/2022 au YCMN 10:00 à 11:30
- 4.2 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)
Samedi 25/06/2022 – Heure du premier signal d'avertissement : 15H10.
DEPART PONTON 13H30 POUR LE DEFILE DU MILLE DERRIERE
LE CANOT SNSM (participation à la journée du sauveteur)

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions et sur le site voilefco.com au plus tard le 22/06/2022

6. LES PARCOURS

Les parcours seront de type : côtier ou construits.

7. CLASSEMENT

- 7.1 1 Course devra être validée pour constituer une série.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Au secrétariat du YCMN. Mouillage gratuit six jours avant et six jours après l'évènement avec l'accord de la capitainerie.

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme indiqué sur les instructions de course.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

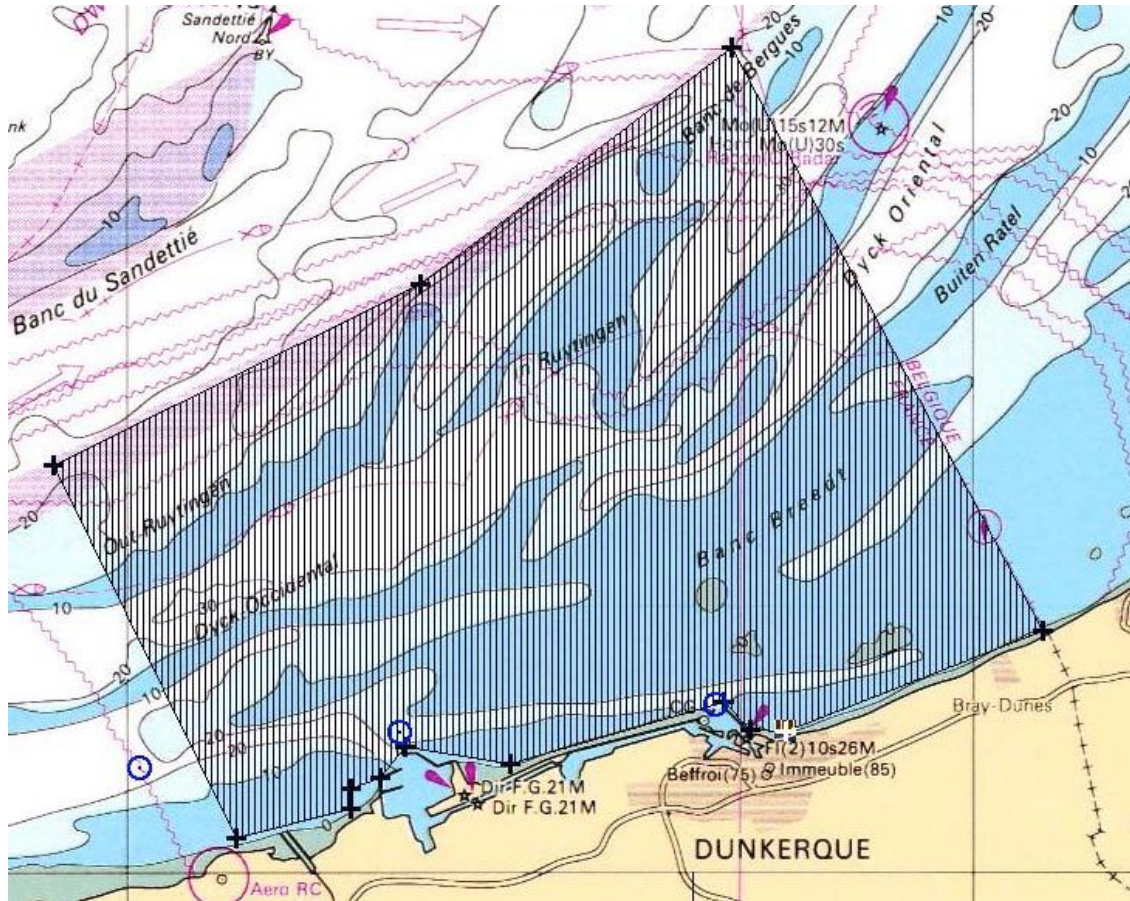
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
la capitainerie du YCMN Tel. +33 (0)3 28 66 79 90 où Jérôme Delecour au 06 33 67 64 85
Mises à jour des informations sur WWW.VOILEFCO.COM



Zone de course :



Bulletin d'inscription - 25 juin 2022

Trophée SNSM

Formulaire d'inscription à remplir et envoyer par mail à secretariat@ycmn.com ou par courrier à :
YCMN Quai des Monitors 59140 Dunkerque.

Pour faciliter l'organisation, nous recommandons de vous préinscrire en ligne sur www.voilefco.com.

1. LE BATEAU

Nom du bateau _____ Série _____
Port d'attache _____ VHF obligatoire : Fixe Portable
N° de voile _____
Osiris Groupe net _____

2. LE SKIPPER

Prénom _____ NOM _____
eMail : _____ Portable _____
Numéro de Licence _____ Club _____

Le skipper reconnaît que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessure ou en cas de dommage à tout bateau ou équipement.

Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

Le skipper s'engage à respecter les règlements de l'ISAF, de la FFV, de l'Avis de course et des instructions de courses.

Signature : _____

3. L'EQUIPAGE

Nom	Prénom	N° de licence			Certif. méd. OK <small>(réservé à l'organisation)</small>
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					

Avez-vous des demandes particulière au sujet de cette manifestation ?
